

*Date de dépôt : 26 février 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Nicole Valiquer Grecuccio : Absentéisme et heures supplémentaires dans les établissements pénitentiaires : comment expliquer cette situation critique et très préoccupante ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 17 janvier 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La réponse du Conseil d'Etat à la question écrite QUE 1191 Absentéisme dans les établissements de détention : au-delà des chiffres, quels enjeux, quelles mesures et quel avenir ? que j'ai déposée est des plus alarmantes.*

*Les heures supplémentaires ont explosé, ayant plus que doublé entre 2017 (44 665 heures) et septembre 2019 (96 595heures), pour atteindre un total estimé de 105 453 heures fin 2019. La situation s'est clairement péjorée dans tous les établissements. A titre d'exemple, Curabilis affiche 3908 heures supplémentaires en 2017 et 12 759 en septembre 2019...*

*Les taux d'absentéisme sont eux aussi en augmentation. Ainsi, à Favra, le taux d'absentéisme entre 2027 et fin septembre 2019 a doublé et a augmenté par exemple à Curabilis et à La Brenaz de manière significative.*

*La situation est donc plus que préoccupante ; elle est synonyme d'importantes répercussions sur les conditions de travail des agent-e-s de détention et sur la capacité de maintenir le niveau des prestations aux personnes incarcérées.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- Le Conseil d'Etat peut-il expliquer cette situation plus que préoccupante ?**

- *Quelles mesures entend-il prendre pour diminuer drastiquement le nombre d'heures supplémentaires et répondre aux problèmes d'absentéisme ?*

*Je vous remercie d'ores et déjà pour ces réponses.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires est multifactorielle. Elle est essentiellement générée par les retours de service nécessaires pour assurer la sécurité et le fonctionnement de nos institutions. La nature des mesures prises correspond au résultat de 3 facteurs identifiés :

- L'absentéisme est le premier facteur générateur d'heures supplémentaires en lien avec les retours de service. Nous constatons une augmentation du taux d'absence de 2% entre 2017 et novembre 2019, soit une augmentation de 1,5% des maladies et de 0,5% des accidents. Ces derniers représentent 30% des absences. Sur la même période, nous relevons une augmentation du nombre de cas des absences de longue durée (plus de 30 jours) de 3%. Elles représentent 14% des cas d'absence pour un total de 76% des durées globales.
- La formation de base des agent.e.s de détention (AD) en vue de l'obtention du brevet fédéral est indispensable et constitue un prérequis pour accéder au statut de fonctionnaire. La formation continue constitue, quant à elle, une obligation pour les AD au sens de l'article 18 LOPP. Ce sont ainsi plus de 27'000 heures de formation qui ont été dispensées en 2019. Les heures supplémentaires qui en découlent sont liées au fait que les directions d'établissements ont l'obligation de remplacer le personnel en formation pour assurer le bon fonctionnement de leur établissement.
- Le métier d'agent.e de détention a largement évolué ces dernières années. Ainsi, la nature de leurs interactions quotidiennes avec les détenus influence beaucoup leur comportement et leur attitude. Des interactions positives tendent à faciliter le travail constructif avec les détenu.e.s tel que voulu dans le concept de réinsertion. En parallèle, les péjorations des conditions salariales et statutaires des agent.e.s de détention sont ressenties comme autant d'incertitudes à la préservation de certains acquis. Ces mesures sont vécues par le personnel comme une forte dégradation de leurs conditions de travail. Par ailleurs, les agent.e.s ayant en charge de façon exclusive leurs enfants (famille monoparentale) éprouvent de grandes difficultés à trouver des solutions de garde compatibles avec leurs horaires

irréguliers. Dans certains cas, il y a lieu de s'interroger sur l'existence d'un lien de corrélation entre la situation familiale et l'absentéisme.

Parmi les mesures prises, la direction générale de l'office cantonal de la détention a mandaté une étude auprès de l'université de Lausanne, avec le concours de l'office du personnel de l'Etat, dont les premiers résultats issus des entretiens menés montrent concrètement que les facteurs d'absentéisme sont essentiellement exogènes à l'office :

- manque de valorisation du métier qui se traduit par ce qui est perçu comme une péjoration des conditions salariales (projection SCORE) et statutaires (Caisse de pension);
- exposition critique permanente de la part des institutions et de la presse péjorant l'image de la profession;
- manque d'infrastructures d'accompagnement (crèche adaptée aux horaires par exemple).

Quant aux principaux facteurs endogènes, il s'agit de :

- la difficulté d'introduire des horaires à temps partiel, sans péjorer la carrière des agent.e.s;
- le manque de soutien psycho-social.

Outre cette étude, une réforme organisationnelle a débuté cette année au sein de l'établissement de Champ-Dollon, prenant en considération l'absentéisme et escomptant un effet favorable sur ce dernier. La direction générale de l'office cantonal de la détention a par ailleurs pu créer un secteur psycho-social dès le 1<sup>er</sup> décembre 2019, dont les effets seront évalués durant l'année 2020. Quant aux conditions statutaires de ce personnel, l'office cantonal de la détention relève que la question se trouve en mains du Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS